

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS DU MERCREDI 29 JUIN 2016

PRESENTS

S. Arnaud, H. Baptiste, D. Coulomb, D. Duchamp, A. En Nassiri, O. Faury, E. Fogeron-Lafond, J-M. Gauthier, P. Gremillet, I. Hache, E. Lacombe, A. Lafosse, F. Marchisio, M-P Martin, C. Mazoyer, L. Migliorini, E. Moret, C. Plattard, F. Pyttlik, C. Ranc, E. Raynaud, P. Roche, J-N. Royer-Manoha, N. Schwoehrer, M-C. Segers, A. Vernet, M. Villard, E. Walgenwitz.

EXCUSES

M. Amans, M. Burel, E. Cabin, B. Compagnon, G. Coulomb, L. Cure, V. Dal Fiume, M. Finiels, M-E. Gasnier, C. Gueritte, M-N. Laville, G. Leblanc, R. Lemesre, G. Malatier, C. Mauny, G. Melo Dos Santos, P. Menolfi, I. Mingam, S. Moraud, F. Munoz, D. Nier, J-M Paulin, G. Pic, E. Rouit, C. Schuler, N. Sibué, E. Suret-Godard, F. Thiery, J. Thomassin, C. Vérité, A. Vialle.

ORDRE DU JOUR

- Actualités : diffusion SDSF – aide départementale RAM – PR07..... page 1
- Renouvellement du Contrat Enfance Départemental..... page 2
- Point sur la démarche qualité page 3
- Avancée des travaux sous commissions ALSH, MAM et insertion page 4
- Questions diverses page 8

ACTUALITES

- Le **Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF)** a été validé et signé. Nous envisageons sa **diffusion** plus largement sous une forme d'un document plus condensé (4 pages).
- L'évaluation du CED a un enjeu important dans l'organisation des instances CDAJE, CDSF, CDSP. Une réflexion va être engagée sur l'organisation de ces différentes instances en vue de ne pas multiplier davantage les temps de réunion.
- Face à un contexte budgétaire contraint, le Département engage une réflexion sur une optimisation des dépenses publiques. Dans la construction du budget 2017, une réflexion sur la **suppression de l'aide départementale au fonctionnement des RAM** est engagée. La position du département n'est pas encore prise sur ce point. Les structures en seront informées, le plus tôt possible, dès que la décision sera actée.

- **Pôle Ressource Handicap 07** : il rencontre aujourd'hui un grand succès mais, contraint à un budget qui ne peut s'accroître, un temps d'évaluation, d'état des lieux et de **calibrage des actions est nécessaire** afin d'assurer l'équilibre financier de ce service au sein de l'APAJH.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT ENFANCE DEPARTEMENTAL

Nous entrons dans une **année charnière pour la politique départementale** avec le renouvellement du CED et de la convention de cadre. Cette démarche a débuté avec la mise en place d'un comité de suivi qui s'est réuni, pour la première fois, le 4 mai dernier. Les trois institutions signataires présentes (CAF, MSA, Département) étaient entourées des partenaires liés par une Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens (Familles rurales, ACEPP, APAJH) et les coordinateurs d'actions CAF. Ce groupe a d'ores et déjà formulé la volonté de **conforter et faire évoluer les actions et partenariats existants**. Il se réunira tout au long de la construction du nouveau contrat.

Les membres ont défini trois phases importantes de construction: une première phase d'évaluation, une phase intermédiaire de diagnostic et une dernière phase de construction des fiches actions.

La phase d'évaluation

Un partenariat avec l'UPMF de Grenoble et l'intervention d'un étudiant en master 2 Evaluation et Management des Politiques Sociales a été retenu comme méthode d'appui à cette évaluation. La MRIE (Mission Régionale d'Information sur l'Exclusion) apportera son appui méthodologique à la démarche. Le profil de poste et la période de stage sont en cours d'élaboration.

La phase de diagnostic

En appui sur le diagnostic établi dans le Schéma Départemental des Services aux Famille, cette deuxième phase sera conduite au printemps 2017.

La phase de construction des fiches actions

Basée sur l'évaluation menée par l'étudiant, la construction du nouveau Contrat Enfance Départemental sera validée pour le cadre financier et global en juin 2017, vers une signature prévue fin décembre 2017.

Des premiers axes de réflexion sont déjà posés sur :

- La réorganisation de la gouvernance CDSF/CDAJE/CDSP : l'organisation et la structuration de la politique départementale doit être simplifiée et favoriser la transversalité
- La prise en compte des montées en compétences des intercommunalités et une réflexion engagée avec le département sur l'environnement financier, nous amène à engager une réflexion sur la territorialisation des actions publiques et le décloisonnement des dispositifs
- Le volet jeunesse, objectif commun de développement dans la convention cadre, va être amené à se développer
- La CAF a engagé une réflexion sur la composition du temps de travail de ses conseillers techniques afin qu'un investissement plus important puisse être engagé sur la mise en œuvre de la jeunesse et de la parentalité. Dans ce sens, une externalisation de l'animation du réseau des RAM est à l'étude.

- Le réseau des MAM à créer ne pourra être porté par les conseillers techniques CAF, comment le prévoit-on ?
- L'évolution de la charte qualité sous une nouvelle forme de labellisation territoriale est envisagée pour plus d'efficience

Un élément financier à prendre en compte pour le renouvellement du CED sera le relèvement du prix plafond de la CNAF qui devrait permettre d'avoir un volume financier plus important.

POINT SUR LA DEMARCHE QUALITE DE L'ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS

La journée départementale

La journée départementale sur « l'éveil culturel et artistique du jeune enfant » aura lieu le **1^{er} octobre 2016 au Château de la Lombardière à Davézieux.**

Les objectifs de cette journée sont de :

- Capitaliser 3 ans de démarche qualité
- Valoriser les initiatives et projets déposés dans le cadre de l'appel à projet charte qualité
- Créer du lien entre les acteurs culturels et les structures d'accueil du jeune enfant
- Offrir aux familles un temps de découverte et de partage culturel
- Fédérer les professionnels autour de la thématique
- Associer les élus à cette journée.

Cette journée est prévue en deux temps :

- Un **accueil des familles** de 9h30 à 12h00 pour les enfants de 0 à 12 ans avec des ateliers : musique, danse, arts plastiques et culinaires, lectures et spectacles
- Un **accueil des professionnels et des élus** de 14h00 à 17h00 :
 - table ronde de 14h00 à 15h00 destinée aux échanges autour de l'intérêt de l'éveil culturel et artistique du jeune enfant,
 - café échanges de 15h00 à 16h30 pour présenter les projets réalisés
 - clôture de la journée par un spectacle décalé de la compagnie janvier.

Le service communication du Département est en charge de la promotion et de la diffusion de l'information sur le plan départemental à destination des élus, des familles et des professionnels. Le concours des services de communication de l'agglomération du bassin d'Annonay sera sollicité pour assurer l'information localement.

Un **livret de valorisation** est en cours de construction. Il sera le recueil de témoignages illustrés et de fiches actions des projets portés. Diffusé lors de la journée départementale et aux structures, nous réfléchissons actuellement à une diffusion plus large.

Le renouvellement de la charte qualité

Cette dernière n'est pas à remettre en question sur la valeur de cette labellisation mais elle doit être rendue **plus visible, qualitative et vivante**. La **labellisation des territoires** permettrait aux structures de travailler plus facilement en transversalité. La poursuite d'appel à projet thématique est importante car, même si elle demande du temps aux équipes, elle les dynamise notamment en cette période de restriction financière. Sur ce point, le département rappelle qu'il maintient son fonds de réserve pour venir en soutien aux associations et faire face aux baisses de subvention mais ne pourra palier, comme la CAF également, au désengagement des régions.

Nous convenons que 2017 restera une année blanche au profit de la réflexion et la restructuration de la charte qualité. Un groupe de travail sera mis en place prochainement.

AVANCEES DES TRAVAUX DES SOUS-COMMISSIONS

Accueil de Loisirs

La **valorisation de l'accueil réalisé par les ASLH auprès des élus** est un des objectifs inscrits dans le CED. Lors d'une réunion du collectif des ALSH du sud, les animateurs ont proposé la réalisation d'un clip vidéo avec différents chapitres retraçant la journée type d'un animateur (de la préparation à l'animation). Le projet est en cours de rédaction par Familles rurales. Le congrès des Maires d'Ardèche a été identifié comme lieu idéal pour toucher l'ensemble des élus. Lorsqu'il sera finalisé, il pourra être présenté en CDAJE pour évaluer les possibilités de diffusion plus large aux enseignants, parents et directeurs comme le souhaiteraient les animateurs.

Le Groupe d'Appui Départemental de la réforme des rythmes scolaires a également engagé une réflexion sur la valorisation de la plus-value éducative des TAP et l'articulation avec le temps scolaire.

Concernant la formation, les directeurs ont tous été formés sur la responsabilité juridique. Elle a été proposée aux animateurs, ainsi qu'un module sur la gestion des comportements à risque, mais ils n'ont pas majoritairement adhéré. Ceci s'explique par le turn over rencontré dans ce corps de métier, leur manque de disponibilité et l'éloignement des lieux de formation.

Nous convenons de ne pas reconduire de formation pour cette année 2016.

Maison d'Assistants Maternelles

Elles sont aujourd'hui 13 sur le territoire ardéchois (représentant 140 places) et 6 projets sont en cours. Nous rappelons qu'elles sont catégorisées comme de l'accueil individuel. La CAF a défini une cartographie des territoires prioritaires pour la création d'offre d'accueil. La carte de référence date de 2013. Olivier FAURY précise qu'elle sera remise à jour mais que pour l'instant elle n'a pas beaucoup évolué.

La CAF doit aujourd'hui investir la prise en compte et l'accompagnement des MAM sur le territoire.

La **charte qualité** telle qu'elle avait été pensée dans la réflexion de la sous-commission a permis de clarifier les obligations des préconisations. La lettre circulaire CNAF 2016-007 du 6 avril 2016 portant sur l'accompagnement des MAM et le guide ministériel (disponible sur le site de la CDAJE) sont venus percutés le travail engagé mais permettent de poser le cadre.

La charte qualité CNAF pose :

- La définition de zone prioritaire
- Le conditionnement de l'adhésion à la charte qualité pour l'aide au fonctionnement
- L'engagement d'une coordination
- L'accompagnement de la CAF, MSA et du département

Un cadre qui vise à asseoir des MAM « solides » et pérennes.

Nous validons le calibrage de la charte qualité MAM à celle établie par la CNAF.

Il est nécessaire d'établir un **cadre départemental et une concertation locale** sur l'accompagnement des projets MAM.

La sous-commission a réfléchi à une feuille de route pour les nouveaux projets à venir :

1. Création d'une fiche contact

Remise aux porteurs de projet lors du premier contact avec la Direction Territoriale d'Action Sociale (DTAS) ou tout autre interlocuteur, elle reprendrait les coordonnées des différents acteurs présents sur le territoire afin d'être mis en contact et proposer un accompagnement au montage du projet :

- PMI : volet fonctionnement et réglementation liée à l'agrément individuel et du local,
- CAF ou la MSA : diagnostic du territoire et volet budgétaire,
- CDAJE : information sur la thématique et coordination,
- RAM et/ou coordination petite enfance (quand il y en a) sur le volet information et promotion.

La prise de contact avec chacun d'eux restera à la charge du porteur de projet.

Cette fiche sera utile aux partenaires dans la transmission de l'information et l'élaboration d'un observatoire.

Construite lors de la prochaine sous-commission, elle sera testée et présentée lors de la prochaine CDAJE.

2. Dépôt d'un pré-projet

Il permettrait de réunir un comité d'étude composé des acteurs du territoire : DTAS, coordonnateur MAM, élu ou technicien du territoire, élu de la commune d'implantation, chargé de mission CDAJE. Ils délivreraient des préconisations et un avis concernant l'adhésion à la charte qualité avant le dépôt du dossier auprès de la PMI pour la demande d'agrément.

3. Implication des élus locaux

La montée en compétence des intercommunalités en matière de petite enfance : n'ont-elles pas aussi un avis consultatif sur l'implantation d'une MAM sur leur territoire ?

La localisation géographique n'étant pas un critère d'implantation, comment pense-t-on l'articulation avec les autres modes de garde du territoire (crèches, ALSH) ?

Petit rappel sur les aides aux MAM :

- Aide de la CAF (3 000 €), destinée au matériel uniquement, est versée à l'ouverture
- Aide du département (500 € par assistante maternelle), versée volontairement quelques mois plus tard pour mesurer la viabilité du projet, n'est pas ciblée sur un investissement précis.

Une réflexion sera engagée en sous-commission MAM sur l'articulation de ces deux dispositifs financiers.

Insertion et accueil du jeune enfant

Un travail continu est proposé entre la sous-commission et le service insertion du Département.

Un **outil d'interconnaissance** avait été élaboré sous la forme d'un guide PDF. Il atteint ses limites concernant l'actualisation des données et sa manipulation. Il a donc été pensé dans une version plus dynamique sur un site internet créé par le département à destination des travailleurs sociaux : social.ardeche.fr. Ce site sera plus largement utilisé sur d'autres thématiques (logement par exemple). L'outil en cours de finalisation est néanmoins présenté lors de cette réunion. Il sera promu et diffusé en septembre/octobre sous forme de clé USB aux travailleurs sociaux du département. Une réflexion est en cours sur une diffusion plus large.

Un rappel est fait aux structures sur l'actualisation des données régulières auprès d'Annelise VERNET. Elles demandent à ce qu'un mail de rappel leur soit adressé une fois par an.

La commission se questionne sur l'éventuel doublon avec monenfant.fr et les liens à faire ?

Une lettre circulaire n°2016-009 parue le 22 juin 2016 relative aux « crèches à vocation d'insertion professionnelle » fera l'objet d'une réflexion lors de la prochaine sous-commission. Signée par l'Etat, la CNAF et pôle emploi, elle vise à favoriser l'insertion professionnelle des parents, notamment des mères, et à offrir à l'enfant un lieu d'épanouissement et de développement. L'attribution d'une place d'accueil à raison de 3 jours par semaine sur une durée de 6 mois renouvelable est conditionnée à un engagement réciproque entre le pôle emploi sur un suivi intensif, le parent et la structure d'accueil. La condition d'adhésion à cette charte oblige les structures à réserver 30 % de leur place aux enfants de moins de 3 ans dont leur parent est engagé dans une recherche d'emploi active.

Cette mise en œuvre va demander une coopération de l'ensemble des acteurs de la petite enfance, de l'accompagnement social, de l'insertion et la mobilisation de l'ensemble des dispositifs existants si l'on veut assurer un accès effectif et une utilisation optimale de ces places. Un vrai travail sera à engager et formaliser au vu des cultures professionnelles différentes.

Un retour d'expérimentation a été fait par Madame ROSSIGNOL, ministre des familles, de l'enfance et des droits des femmes : 200 structures seraient aujourd'hui labellisées sur le territorial national et présenteraient un taux de réussite à l'insertion d'environ 80%.

Les travailleurs sociaux du département expriment que l'accès à un mode de garde est un frein identifié à l'insertion professionnelle. Il faudra être vigilant dans l'identification des familles, à viser un public proche de l'emploi et en priorité sur les territoires ciblés par la politique de la ville.

Les structures se questionnent sur leur intérêt propre et sur une demande réelle sur le territoire car elles sont peu sollicitées par les travailleurs sociaux. Elles craignent de l'absentéisme, un manque de rentabilité et trouvent le taux de réservation de ces places (30%) assez élevé.

QUESTIONS DIVERSES

- Micro-crèches privées : comment les intégrer ? Leur imposer une procédure telle que celle de MAM ? Comment les inciter à aller vers les territoires prioritaires ? La plupart ne demande pas la PSU et les administrateurs de la CAF de l'Ardèche ont pris position à ne pas les accompagner. Elles arrivent à se gérer seules, nous ne pouvons donc pas les empêcher de s'implanter. La CNAF a actuellement une réflexion en cours sur leur accompagnement ou non.
- Madame ROCHE, déléguée SPAMAF, fait remonter la problématique et les dérives mises en place sur la réduction du complément libre choix mode de garde aux 3 ans de l'enfant. Certaines assistantes maternelles font le choix d'anticiper l'arrêt de leur contrat avant les 3 ans de l'enfant car beaucoup de parents réduisent le temps de garde à cause du coût plus important que cela engendre. Cela crée également des inégalités par rapport aux parents qui font garder leurs enfants en crèche où le tarif ne change pas jusqu'à l'entrée à l'école.
- Olivier FAURY tient à attirer l'attention sur les dernières années du Contrat Enfance Jeunesse. La Convention Territoriale Globale qui sera mise en œuvre en 2019 viendra renforcer le pilotage du secteur jeunesse et amènera des évolutions sur la PSU dans l'idée de la rendre plus simple et limiter les interlocuteurs. Tout cela est également soumis au conditionnement de la nouvelle Convention d'Objectifs et de Gestion qui arrivera en 2018.
- Prochaine réunion de la CDAJE :

**Jeudi 17 novembre 2016 de 9h30 à 12h30
(Salle Dondoux au Pôle Astier Froment)**

Denis DUCHAMP, Président de la CDAJE	Alain VIALLE, Vice-président de la CDAJE
---	---